



**CONSEIL D'ADMINISTRATION
ET D'ORIENTATION STRATEGIQUE**
3 décembre 2025 – 10 heures/12 heures

Hybride présentiel/distanciel

PROCÈS VERBAL

 **ARNiA - Agence Régionale du Numérique
et de l'intelligence artificielle**
3 bis, rue Suzon - 21000 DIJON

 **contact@arnia-bfc.fr**

 **N° assistance 0970 609 909**

arnia-bfc.fr

Représentants des membres fondateurs :

	Présentiel/ distanciel	Excusé(e)	Pouvoir	Nom du membre ayant reçu pouvoir
Monsieur Patrick Molinoz, Président du GIP, VP Conseil régional BFC	✓			
Monsieur Daniel Barbier, VP Conseil départemental de la Nièvre	✓			
Monsieur Arnaud Durix, VP Conseiller départemental de la Saône-et-Loire		✓		
Monsieur Pascal Henriat, Conseil départemental de l'Yonne	✓			

Représentants des membres élus :

	Présentiel/ distanciel	Excusé(e)	Pouvoir	Nom du membre ayant reçu pouvoir
Collège 2 : communes de moins de 500 hab. de Côte d'Or : Madame Sophie Louet			✓	
Collège 2 : communes de moins de 500 hab. de la Nièvre : Madame Véronique Symzak			✓	
Collège 2 : communes de moins de 500 hab. de Saône-et-Loire : Monsieur Patrick Bouillon				
Collège 2 : communes de moins de 500 hab. de l'Yonne : Monsieur Jean-François Ravselj				
Collège 3 : communes de 500 à 3 500 hab. de Côte-d'Or : Madame Corinne Ronchard				
Collège 3 : communes de 500 à 3 500 hab. de la Nièvre : Monsieur Philippe Lereno			✓	
Collège 3 : communes de 500 à 3 500 hab. de Saône-et-Loire : Monsieur André Dewerdts	✓			
Collège 3 : communes de 500 à 3 500 hab. de l'Yonne : Monsieur Bernard Portales	✓			
Collège 4 : Commune de + de 3 500 habitants Région BFC : Monsieur René Varin	✓			
Collège 4 : Commune de + de 3 500 habitants Région BFC : Monsieur Gilles Prost	✓			
Collège 4 : EPCI Région BFC Madame Amandine Monard				

Collège 4 : EPCI Région BFC Monsieur Vincent Crouzier				
Collège 5 : SDIS Région BFC Monsieur Michel Mulot			✓	
Collège 5 : Syndicats intercommunaux Région BFC : Monsieur Pierre Poillot				
Collège 5 : CCAS Région BFC : Catherine Despesse			✓	
Collège 6 : CGD Région BFC Madame Patricia Gourmand	✓			
Collège 6 : CGD Région BFC Monsieur Jacques Mercier	✓			
Collège 7 : Organismes divers Monsieur François Parry	✓			

Personnes invitées :

Monsieur Olivier Ritz, DGA pôle Stratégie, Région BFC

Monsieur Philippe Rouiller, chef du service numérique, Région BFC

Monsieur Lionel Baudier, directeur des systèmes d'information et du digital, CD 71

Représentants de l'équipe de l'ARNia :

Monsieur Nicolas Berthaut, directeur général

Madame Maud Bessaguet, responsable du service Système d'information métiers, Système d'information géographique

Monsieur Mathias Murmylo, directeur adjoint, responsable du pôle Services, Innovation et Data

Monsieur Jean-Christophe Henrard, responsable de pôle Territoires et Formation

Madame Isabelle Provaux, Responsable de la communication, des Événements et des Instances

Monsieur Sébastien Morey, responsable de pôle Cybersécurité et Systèmes d'information

Madame Cindy Charton, responsable administrative et financière

ORDRE DU JOUR

- I. Point de situation adhérents
- II. Règlement financier
- III. Budget primitif 2026
- IV. Programme d'activité 2026
- V. Questions diverses

DÉROULÉ DE L'ORDRE DU JOUR

22 administrateurs ont été convoqués à ce Conseil d'administration et d'orientation stratégique. 10 élus sont présents en début de séance et 5 élus ont donné « pouvoir ».

En application des règles de quorum, le CAOS peut délibérer valablement.

I. Point de situation adhérents

Patrick Molinoz, Président, rappelle avoir demandé plus de détails sur les adhérents du GIP, qui sont au nombre de 1 872, soit 41 de plus qu'au 31 décembre 2024. Tous les territoires voient leur nombre d'adhérents augmenter, sauf le Jura, où il reste stable. Il montre la répartition des adhérents par département et l'évolution des adhésions (entrées, sorties et soldes) sur dix ans, qui montrent une augmentation continue, à l'exception de l'année 2023 et des 111 résiliations de la Côte-d'Or. Entre 2015 et 2025, le solde est positif pour tous les départements, y compris la Côte-d'Or. Le taux de couverture par département montre des taux autour de 60 %, pour les communes, dans trois départements « historiques » du GIP (Côte-d'Or, Nièvre et Yonne) et 77 % en Saône-et-Loire. Les taux des EPCI sont plus contrastés. L'ex-Franche-Comté est en début de décollage, avec jusqu'à près de 20 % de communes du Jura adhérentes. Il pense que la Haute-Saône progressera en 2026, suite aux relations nouées avec Haute-Saône-Numérique. Tant que l'adhésion sera volontaire, l'ARNia restera dépendant des recommandations des relais de confiance des territoires où il n'est pas encore implanté. 2026, année d'élections, nécessitera des efforts particuliers auprès des nouveaux exécutifs des communes non adhérentes. Il ne pense pas que les changements d'exécutifs causent des sorties, les adhérents étant satisfaits des services de l'ARNia.

Il annonce que le GIP sera présent au Salon des maires de Côte-d'Or à venir. Il a signé, à l'occasion du Congrès des maires, à Paris, des conventions de partenariat avec l'ANCT sur un nouveau service d'adresse mail, qui sera offert aux adhérents qui rassemblent moins de 3 500 habitants, et avec les équivalents de l'ARNia du Centre-Val-de-Loire, de Bretagne et d'Île-de-France.

Les ComNum 2026 seront une clé importante de conviction. Il montre la liste de leurs localisations, notant que la Côte-d'Or et la Saône-et-Loire ne sont pas entièrement couvertes et demandant un rééquilibrage pour 2026, jugeant absolument crucial pour l'ARNia d'aller vers ses adhérents et ses prospects.

Jean-Christophe Henrard, responsable de pôle Territoires et Formation, explique les territoires non couverts en 2025 par des absences dans l'organisation territoriale.

Patrick Molinoz poursuit sa présentation. Il regrette que l'ARNia ne puisse présenter précisément la nature des utilisateurs pour chaque service et à quelle fréquence pendant l'année. Il demande que cela change, afin que l'ARNia puisse adapter son offre de service aux nécessités des collectivités et qu'elle illustre ainsi son discours, selon lequel la donnée est la clé et l'analyse des données éclaire les décisions. L'observatoire de la donnée DataBFC a été récompensé du prix de l'OFER (observatoire du foncier économique régional), mais il a pu en mesurer les limites en observant, sur sa propre commune, un terrain marqué comme vacant alors qu'un bâtiment avait été inauguré

trois ans plus tôt. Il ne peut pas se contenter d'entendre blâmer la transmission des données par les collectivités. Un travail d'objectivation est nécessaire pour ne pas continuer à constater que des outils considérés comme performants sont sous-utilisés au quotidien par leurs usagers.

Gilles Prost, représentant du collège 4 (Communes de plus de 3 500 habitants), établit que ce problème est partagé par tous les outils de cartographie. Chaque réseau, quand il démarre, crée son outil de cartographie, qui ne reste à jour que les quelques mois qui suivent sa création.

René Varin, représentant du collège 4 (Communes de plus de 3 500 habitants), souligne que, si leur mise à jour exige beaucoup de ressources, connaître les terrains disponibles est économiquement pertinent.

Patrick Molinoz demande de vérifier désormais qu'une personne soit chargée de l'actualisation des données. Un outil qui permettrait aux Communes de suivre leur consommation énergétique, en collectant les données produites par Linky, les distributeurs de gaz et les divers vendeurs d'énergie, serait forcément fiable. En revanche, un outil qui crée une donnée qui n'existe pas doit savoir qui la crée et qui la met à jour. L'ARNia doit mieux travailler à l'exploitation de ses propres données, mesurer l'utilisation des services qu'il propose et co-construire avec les usagers.

René Varin met en évidence la co-construction de l'outil par Mt'Data et l'ARNia, qui passe entre autres par les secrétaires de mairie et qui passera, en Saône-et-Loire, par le SYDESL, pour obtenir les données énergétiques évoquées.

II. Règlement financier

Patrick Molinoz indique que le règlement financier 2026 propose justement de faire glisser la participation annuelle de 150 000 € de la Région à IDÉO BFC du fonctionnement aux investissements, comme fait quand le Département de Saône-et-Loire, qui quelques années plus tôt, avait souhaité réviser sa contribution.

Nicolas Berthaut, Directeur général, indique que les formations sont également modifiées. « Comprendre l'achat public durable » devient une formation experte et « QGIS avancé », en doublon, est supprimée.

Il s'appuie sur le document de présentation pour parcourir les nouveautés de la proposition de règlement financier. Parmi les nouveaux services aux adhérents figurent une messagerie électronique, en partenariat avec l'ANCT, financée par l'ANSSI, qui permettra aux Communes, en particulier de moins de 3 500 habitants, d'obtenir des adresses sécurisées prenom.nom@nomdedomaine.fr, le déploiement du coffre-fort de mots de passe, qui serait offert aux communes la première année, et l'intelligence générative développée par l'ARNia sur la base de Mistral AI, avec la recommandation de la réserver aux cas les plus complexes. Les territoires sans membre fondateur auraient ainsi un premier niveau de service de l'ARNia.

Il liste quelques nouveautés offertes : la formation « cybersécurité, intelligence artificielle et achat durable », l'agrément pour offrir des formations aux élus locaux. Il compte écrire au centre de gestion pour l'informer de cette évolution. La loi « résilience des infrastructures », qui transpose la directive NIS 2, devrait arriver au Parlement en 2026 et l'ARNia se propose d'accompagner les collectivités dans l'appropriation de leurs nouvelles obligations pour sécuriser davantage les services.

Gilles Prost souhaite savoir si la Suite territoriale sera déployée.

Nicolas Berthaut précise que les adresses mail et les noms de domaine en font partie, ce qui fait justement l'objet de la convention.

Mathias Murmylo, Directeur adjoint, responsable du pôle Services, Innovation et Data, se posera la question du reste de la Suite territoriale quand elle sera disponible, ce qui n'est pas encore le cas, les pourparlers avec l'ANCT pour proposer d'autres services étant en cours.

Philippe Rouiller, Délégué à la transformation numérique, Région Bourgogne-Franche-Comté, souhaite savoir si ce sera aussi le cas pour les suites bureautiques.

Mathias Murmylo indique que, malgré un nom trompeur, la Suite territoriale ne contient pas de suite bureautique. SecurNomad est ce qui se rapproche le plus d'une suite bureautique, pouvant utilement remplacer Word.

Jean-Christophe Henrard confirme que Grist, un outil No Code souverain, n'est pas une suite bureautique.

Nicolas Berthaut poursuit sa présentation par une évolution de 2,3 % des tarifs, en application du Syntec, et la mise en place de conditions générales de service précisant notamment comment chaque service fonctionne et ses disponibilités. DataBFC, qui évolue au gré des échanges avec les collectivités, a été redécoupé en conséquence. Les offres de formation distinguent différents niveaux et les modalités de facturation sont revues. L'offre de DPO, pour laquelle l'ARNia est beaucoup sollicitée, est remise en conformité avec les autres découpages.

Patrick Molinoz sollicite les questions des participants.

André Dewerd, représentant du collège 3 (Communes de 500 à 3 500 habitants de Saône-et-Loire), comprend que SecurNomad remplace « mieux collaborer ensemble » et souhaite savoir si les communes qui utilisent le service bénéficieront d'une offre d'assistance à la migration.

Mathias Murmylo confirme qu'un dispositif sera construit et communiqué aux utilisateurs actuels des services collaboratifs, pour que le transfert des documents et la mise en place de la nouvelle pratique puissent se réaliser avec sérénité et anticipation.

Patrick Molinoz estime en effet que l'ARNia, quand elle pousse les adhérents au changement, doit les accompagner de bout en bout.

En l'absence d'autres interventions, **Patrick Molinoz soumet au vote le règlement financier 2026.**

0 abstention, 0 contre.

Le règlement financier 2026 est validé à l'unanimité.

III. Budget primitif 2026

Patrick Molinoz propose de commencer par un point sur les marchés attribués ou en cours qui permettent à l'ARNia de fonctionner.

Mathias Murmylo liste les marchés attribués, dont des marchés récurrents, comme l'analyse juridique et l'expertise comptable. Un projet particulier de réforme du site web est en phase de finalisation, pour accompagner les nouveaux messages de communication, à la fin du premier trimestre de l'année 2026. D'autres marchés permettent d'anticiper la sortie du marché actuel, qui arrive à son terme, et qui a livré, quelques jours plus tôt, la migration du socle d'identité, une brique technique très importante pour accéder aux services. Il précise qu'il ne s'agit pas d'un marché à proprement parler, mais d'une commande en quasi-régie réalisée par un autre GIP, qui travaille également pour Mégalis, en Bretagne

Nicolas Berthaut précise que le travail en cours sur le site web inclut la mise en avant de l'ensemble des services qui peuvent être rendus aux adhérents ou aux non-adhérents, car le site web contient aujourd'hui énormément d'informations, au vu des nombreuses missions confiées à l'ARNia. La relation presse est attribuée à la société Anima, avec focus sur la Bourgogne-Franche-Comté, alors que la présence de l'ARNia était jusqu'ici partagée entre

la région et l'extérieur. 2026 est en effet une année particulière qui nécessite d'être présent dans la presse quotidienne régionale.

Mathias Murmylo précise que l'activité de passation des marchés reste soutenue, avec un nouvel outil de la gestion des relations adhérents qui permettra à l'ARNia de mieux consolider, appréhender et exploiter l'information sur l'utilisation effective des services par les adhérents, pour mettre en place les actions d'accompagnement, de prospection et de communication auprès de populations auxquelles l'ARNia s'est moins adressée pendant une période. L'outil est dédié aux équipes de l'ARNia et un ensemble d'autres outils est à destination des adhérents. La continuité de service par rapport à la famille fonctionnelle s'émancipe donc. Il évoque aussi la salle des marchés, le *pack* dématérialisé, avec le parapheur électronique, Pastel et l'archivage électronique. Ces marchés très structurants permettront à l'ARNia d'enchaîner le changement de contrat et de chercher un meilleur fonctionnement des compléments, des évolutions, des améliorations et des optimisations financières. Certains marchés présentés avaient été confiés à un seul prestataire, Worldline, avant que l'ARNia reprenne la main pour passer les marchés en direct, avoir une meilleure maîtrise et un meilleur pilotage des prestataires et chercher des optimisations.

Nicolas Berthaut propose un bref focus sur la réponse à l'utilisateur. La commande de prestations d'assistance téléphonique prévoira non seulement de répondre, mais aussi de comprendre le besoin et de proposer un certain nombre de services, dans le cadre du souci de transformation en direction de l'adhérent et de la bonne relation avec lui.

René Varin estime que la qualité de la prestation d'accueil téléphonique de l'ARNia a bien progressé lors des deux dernières années.

Patrick Molinoz confirme qu'un travail important a été mené sur les réponses aux tickets.

Nicolas Berthaut précise que la relation clients est assurée par un système de tickets d'assistance.

Patrick Molinoz préfère le terme de « relation usagers » ou « relation adhérents ».

Nicolas Berthaut a utilisé le terme de « gestion de la relation ».

Mathias Murmylo conclut sa présentation des marchés en annonçant que l'année 2026 et les suivantes seront des années de fortes dépenses, avec la superposition de plusieurs marchés et la fin des contrats en cours.

Cindy Charton, Responsable administrative et financière, renvoie au rapport du budget et au budget, qui ont été transmis aux participants. Le GIP présente, cette année, des *slides* plus visuels, qui font remonter les faits marquants.

Elle s'appuie sur le document pour proposer une vue d'ensemble des produits et des charges d'exploitation du GIP, avec une baisse de produits de 2,9 % par rapport à l'année précédente, une quasi-stabilité des charges d'exploitation et un résultat d'exploitation de -38 000 €.

Elle poursuit sa présentation par les blocs les plus importants des produits. La participation des membres fondateurs baisse d'environ 10 000 €, en lien à une baisse de leurs populations. Les cotisations des adhérents augmentent d'environ 40 000 €, en lien avec les estimations de nouvelles adhésions, les souscriptions de nouveaux services, l'accentuation attendue de l'offre DPO en 2026 et la prise en compte de l'indexation Syntec.

Nicolas Berthaut précise que, concernant les prévisions d'adhésions, 2026 sera une année d'opportunités. Le processus d'adhésion peut être long, tout ne sera donc pas réalisé sur l'exercice et la concrétisation peut aussi se faire l'année suivante. Le GIP compte en tout cas faire les efforts nécessaires pour se faire connaître et faire connaître son offre de service.

Cindy Charton confirme que 2026 sera une année particulière, une année électorale. Les administrations ne se positionneront donc pas en début d'année.

Mathias Murmylo évoque une proratisation dont l'effet se manifesterait en 2027.

Cindy Charton poursuit sa présentation des prévisions de recettes par les subventions, en baisse de 250 000 €, principalement en lien à la fin de programmes d'activité, représentant une baisse de 27 % des recettes. Elle montre les subventions de fonctionnement arrêtées, très intéressantes, puisqu'elles ont aidé le GIP à créer des nouveaux services et à ajouter des compléments de modules pour couvrir le plus de besoins possibles des adhérents. Deux nouveaux financements sont attendus en 2026 : le renouvellement de celui de l'ANSSI, pour le CSIRT-BFC, pendant deux ans, pour 400 000 €, et l'AG2R, sur la parentalité.

Patrick Molinoz rappelle, concernant la première de ces deux subventions terminées, celle en faveur du développement de l'ARNia, avec Région BFC, avoir demandé, pour le budget 2023, un abondement supérieur de 250 000 €, mais que l'arbitrage budgétaire avait été défavorable. Étant à la fois comptable des orientations stratégiques de la Région, premier financeur de l'ARNia, et représentant de l'ARNia, ainsi tenu d'exprimer les mouvements stratégiques en matière numérique et l'intelligence artificielle, il a toujours demandé, depuis la création de l'ARNia, une progression de la contribution financière de la Région afin de répondre à l'objectif stratégique de transformation du GIP Territoires Numériques Bourgogne–Franche-Comté en Agence Régionale du Numérique et de l'intelligence artificielle (ARNia), ce qui n'est pas seulement un changement *marketing* de nom et de façade, mais bien une évolution stratégique de ce qu'est et de ce que porte le GIP. Cela supposait, dans l'étude préalable réalisée par la Région, qui avait payé l'assistance à maîtrise d'ouvrages permettant de dessiner les contours de la nouvelle agence, une perspective de montée en charge et d'augmentation de ses moyens pour répondre aux nouveaux enjeux. Il rappelle que les courbes se sont croisées et que, si l'ARNia a pu mener à bien la transformation de l'objet, elle a eu plus de difficulté à obtenir l'accompagnement financier qui est apparu comme nécessaire.

Dans le budget 2023, l'ARNia avait donc obtenu un accord de principe pour 250 000 €, c'est-à-dire, dans son esprit, pour 250 000 € de cotisation supplémentaire, et ceux-ci se sont transformés en 250 000 € de subvention, qui a été amenée à baisser, pour deux raisons :

- Une subvention de fonctionnement notamment destinée à financer des ressources humaines amène automatiquement à un niveau d'étranglement quand on ne trouve pas des ressources propres qui permettent de se substituer à elle le jour où elle disparaît ou qu'elle est diminuée, comme tel est typiquement le cas avec le CSIRT-BFC ;
- La subvention suppose logiquement la production de preuves de dépense qui servent de base à son versement, qui signifie un travail administratif supplémentaire et la perception de la subvention quand les dépenses correspondantes ont été réalisées.

Les 250 000 € n'ont ainsi été épuisés qu'en 2025. Il est donc très heureux que la Région ait attribué 250 000 € et très malheureux que ces 250 000 € aient servi pour trois années consécutives au lieu de se répéter chaque année à la même hauteur, ce qui aurait évité à l'ARNia la situation complexe dans laquelle elle se trouve aujourd'hui, alors qu'il s'agit d'affronter des défis qui n'étaient pas identifiés concrètement à l'époque, notamment autour de l'intelligence artificielle. Le contexte budgétaire de la France et des collectivités s'étant entre-temps extraordinairement dégradé ou, en tout cas, le choix national étant de dire que le cadre est tellement dégradé que tous doivent serrer leur ceinture d'un ou deux crans, il est encore plus difficile, voire insoutenable, d'imaginer davantage de la Région. Dans le débat budgétaire et la préparation du budget de la Région, qui sera voté à la fin de la semaine prochaine, le Vice-président en charge des sujets numériques s'est battu pour que la Région ne diminue pas ses contributions, ce qui n'est plus du tout la perspective de pérenniser ou d'augmenter les 250 000 € plus de

manière pérenne, alors même que l'intelligence artificielle et le cyber sont des enjeux qui nécessitent une mobilisation supplémentaire et que le principe de la mutualisation, comme il l'a dit à l'Assemblée générale – avec raison, mais un peu de temps est nécessaire avant que cela se concrétise –, est d'autant plus indispensable que les ressources deviennent rares. Cela signifie que l'ARNia a besoin de se renforcer si elle veut accompagner plus efficacement les acteurs du territoire en cette période de raréfaction financière.

M. Berthaut a anticipé ces discussions budgétaires prévisibles pour faire face à la situation et a constitué une équipe qui vise à mieux mobiliser les fonds européens, directement au niveau de la Commission. Cela ne fonctionne pas pour l'instant, mais l'ARNia a répondu à l'appel à projets Gen4IA de la Commission européenne, au travers de la DGConnect, qui traite du numérique et de l'intelligence artificielle, avec un projet autour des secours, en mobilisant les SDIS, notamment le SDIS 25. L'ARNia a discuté avec un certain nombre de partenaires européens, sans parvenir à répondre et à les mobiliser tous dans le calendrier imposé par la Commission. Elle apprend. L'ARNia a candidaté à un autre projet de la Commission européenne, EDIH (*European digital innovation hub*), appelé DEDIHCATED en Bourgogne-Franche-Comté, visant à mobiliser des fonds sur les sujets de l'intelligence artificielle et de la cybersécurité. La réponse est attendue pour début 2026. La discussion avec les membres du *consortium* est en cours, pour faire bénéficier l'ARNia d'un certain nombre de subventions.

Patrick Molinoz observe, pour vivre les fonds européens de près, une tendance générale, quand l'argent se fait rare, à aller les chercher à l'Europe. Il est très heureux que ce discours se déploie. La Région, notamment la Direction numérique, a prouvé que ce n'était pas seulement un discours. Il espère que l'ARNia y parviendra, mais souligne que les fonds européens peuvent être utiles et massifs, à la condition d'un investissement préalable. Il ne suffit pas d'appuyer sur un bouton pour qu'ils arrivent. Ils supposent des activités nouvelles, un travail administratif considérable et, parfois même, une dépense directe pour mobiliser des acteurs qui accompagnent le montage des dossiers qui permettent ensuite de faire des choses. Le verre à moitié plein présenté par le Directeur est que l'ARNia y met les pieds et qu'elle se mobilise pour obtenir les fonds. Le verre à moitié vide est que ce n'est pas encore fait. Il invite donc à ne pas gager des dépenses certaines sur des recettes qui restent hypothétiques et à aborder le sujet avec prudence. Il s'agit cependant en effet d'une des pistes que l'ARNia creuse et qu'elle continuera de creuser et il invite chacun de ses partenaires à creuser aussi de son côté.

Le CSIRT n'est plus un sujet en 2026. Il s'agit de voir comment la Région basculera les 400 000 € qu'elle a déjà ou qu'elle va recevoir de l'ANSSI, qui devait les verser en novembre. Cette somme stabilise et sécurise le fonctionnement du CSIRT pour l'année 2026 et le premier semestre 2027, mais pas au-delà. Si le rythme de dépenses des années précédentes continue, les fonds propres de l'ARNia auront été dépensés sur 2025. Patrick Molinoz répond actuellement au courrier du Président de la Région, qui fait suite à celui du préfet du mois d'août, lequel fait suite à une réunion malheureuse qui a rappelé au SGAR que l'ARNia utilisait les fonds de l'ANSSI pour son fonctionnement. L'épisode a permis de constater absolument l'inverse, c'est-à-dire que le directeur assure que la contribution de l'ARNia au bon fonctionnement du CSIRT est plutôt de l'ordre d'une cinquantaine de milliers d'euros par an, non facturés et non identifiés en flux financiers, dans une espèce de budget annexe qui serait celui du CSIRT, et que, sur l'année 2025, comme indiqué lors du vote du budget primitif 2025, il était su que la subvention d'État serait consommée au 30 septembre et que les mois d'octobre, novembre et décembre seraient assumés, sauf volonté de la Région de couvrir la différence, par le budget de l'ARNia. Au final, plus de 200 000 € ont été prélevés sur le budget de fonctionnement général de l'ARNia pour assurer le fonctionnement du CSIRT tout au long de sa vie. Il est en train de le poser par écrit au Président de la Région afin de remettre le courrier au Directeur général adjoint de la Région, qui pourra le transmettre. Son propos n'est pas tellement de répondre à ce qu'il considère comme une tempête dans un verre d'eau, qui a cependant mobilisé du temps inutilement, mais il termine ce courrier en disant au Président et au Vice-président de la Région qu'il sera nécessaire de trancher, au plus tard en septembre 2026, de la suite à apporter pour 2027, étant déjà su que, quand le budget 2027 sera voté, dans un

an, l'aide de l'État ne permettra plus de continuer l'activité du CSIRT au-delà, alors même que l'enjeu de la cybersécurité montre chaque jour, en importance et en intensité.

Le président de l'ARNia a animé, lors du congrès des maires de France, un atelier sur la cybersécurité avec le patron du service de police et de gendarmerie qui enquête et accompagne la lutte contre la cybercriminalité et le patron de cybermalveillance.gouv.fr s'est proposé de venir en Bourgogne-Franche-Comté exposer la palette des activités de son service. Il lui a tenu le discours inverse de celui qui lui avait été mis en tête depuis que l'ARNia met en œuvre le CSIRT – il rappelle avoir alors expliqué que, pour simplifier, l'ANSSI gère les gros, cybermalveillance.gouv.fr les petits et que l'ARNia, au milieu, fait le CSIRT –, à savoir que cybermalveillance.gouv.fr gère le sujet pour tout le monde et a des outils pour tous. Il se dit lui-même agnostique en la matière et ne souhaite que relayer des propos justes. Si cybermalveillance.gouv.fr fait mieux les choses qu'auparavant, il l'invite à venir donner de la visibilité à son action et à son travail. L'utilisateur final, maire, usager ou patron de structure publique, ne veut simplement pas avoir à trier entre des discours différents. Il a besoin d'une parole publique d'intérêt général unique, car la multiplication des discours ne contribue absolument pas à la clarification des enjeux, alors qu'il s'agit de faire face à la complexité des acteurs privés et à la diversité des menaces. Les acteurs, qui n'ont pas les capacités d'analyse en interne, doivent entendre quel est le bon chemin. Le fait que l'ARNia décrive un bon chemin, le Département en décrive un autre, l'organisme d'État un troisième et une direction ministérielle un quatrième rend les choses incompréhensibles pour les acteurs de terrain. L'ARNia doit donc contribuer à cette clarification et continuer à porter haut et fort la question de la cybersécurité.

Les collectivités sont alertées, sur le plan national, quant aux menaces qui pèsent sur les élections municipales, notamment de manipulation de l'information. Il a échangé le matin même avec le CHU Dijon-Bourgogne, qui a évidemment une politique très active en matière de cybersécurité et qui a suivi de très près la dernière attaque, en provenance de Russie, sur l'hôpital de Pontarlier. L'ARNia doit jouer pleinement son rôle dans ce contexte certain. Il n'aurait servi à rien de créer les CSIRT, il y a trois ans, alors que le niveau de menace était inférieur à ce qu'il est aujourd'hui et sans doute à ce qu'il sera dans un an, pour mettre fin au dispositif et dire que la cybersécurité n'est qu'un sujet de service managé ou d'antivirus. Il est nécessaire de se pencher vraiment sur cette question stratégique, comme tel sera le cas dans le cadre de l'action régionale Stratégie régionale données intelligence artificielle (SRDIA), en échangeant avec les autres acteurs, y compris ceux qui sont gérés en direct par l'ANSSI. Patrick Molinoz pense nécessaire de décloisonner le sujet, au moins dans le discours général. L'accord du préfet sur la démarche SRDIA vient d'être obtenu. Même s'il n'aime pas beaucoup les acronymes, il se demande s'il ne serait pas nécessaire, structurant et aidant pour l'avenir du CSIRT, d'ajouter un C à SRDIA pour identifier clairement la problématique de la cybersécurité et d'en faire un SRDIAC.

Olivier Ritz, DGA du pôle Stratégie de la Région BFC, souligne que la cybersécurité fait partie de la souveraineté.

Cindy Charton poursuit sa présentation du budget par la production mobilisée, un bloc apparu l'année précédente, suite au projet DataBFC. Le jeu d'écriture comptable un peu particulier sur cette subvention d'investissement découle de l'utilisation des ressources internes de l'ARNia pour faire fonctionner ce projet, qui oblige à considérer tout ce qui est lié, par exemple, à la RH ou à la communication comme une plus-value pour le GIP et comme des ressources supplémentaires dans le budget (333 000 € en 2026). Cette plus-value sera en effet découpée sur cinq ans, étant décidé d'amortir le projet sur cinq ans, en récupérant ces 333 000 € petit à petit. Ce jeu d'écriture impacte visuellement le budget à l'instant T, mais s'étalera ensuite sur plusieurs années.

Elle s'appuie sur un comparatif entre 2025 et 2026 pour aborder l'évolution des postes de charge importants. Elle montre la hausse des charges de personnel, en vue de prévisions de recrutements sur l'année 2026 (l'intégrateur applicatif et une personne sur l'offre DPO). Au contraire, la partie Achats baisse, en conséquence de la diminution des achats de la plateforme qui diminue. Les amortissements montent pour tenir compte des investissements liés

à la nouvelle plateforme et aux investissements sur DataBFC. Les services extérieurs restent très légers, principalement des outils de vulnérabilité et de conformité, avec ISO 27001. Les impôts et taxes sont principalement liés au personnel. La variation des achats représente au final 530 000 €, dont 460 000 € sur la nouvelle plateforme, grâce à l'internationalisation, l'ARNia ayant décidé de gérer la question en interne au lieu de demander à un prestataire de le faire pour elle.

Les charges de personnels représentent 240 000 €, en lien aux recrutements évoqués et à l'accueil de trois apprentis, sur une période de deux ans. Les amortissements sont d'environ 200 000 €, notamment sur les plateformes et DataBFC. Les services extérieurs concernent la vulnérabilité.

Nicolas Berthaut propose un rappel du modèle économique de l'ARNia, avec un focus sur l'évolution, la mobilisation et le fondement du fonds dédié de l'Agence. La nécessité de ce fonds dédié découle du fait que le GIP ARNia, du fait de son modèle, ne recourt pas aux prêts bancaires pour financer ses investissements. Il renvoie au précédent CAOS concernant la rentabilité plutôt faible des services de l'Agence. Pour faire face au renouvellement de ses investissements, l'Agence mobilise donc le fonds dédié, de manière cyclique, à chaque renouvellement de plateforme. Le temps qu'elle tourne, l'ARNia en anticipe le renouvellement et le mobilise au moment de l'achat du marché et du renouvellement de la plateforme. Ce modèle économique du GIP permet de maintenir des solutions à jour sans mobiliser de nouvelle cotisation, de manière cyclique, en demandant, tous les trois ou cinq ans, à l'ensemble des adhérents de contribuer au financement de la nouvelle plateforme. L'ARNia le fait dans son mode de fonctionnement. Le reste permet, le cas échéant, d'investir dans de nouveaux services, comme il a été fait sur l'intelligence artificielle, avec CmonIA, et d'assurer le risque extinctif. En effet, si jamais l'ARNia était un jour en difficulté, elle assumerait seule sa liquidation, sans faire appel à ses investisseurs.

Cindy Charton poursuit sa présentation par un focus sur la transformation de la plateforme. Dès septembre, des cahiers des charges ont été rédigés, en vue de la mise en ligne des marchés évoqués par Mathias Murmylo. Fin 2025, le nouveau socle d'identité a été livré. S'ensuivront d'autres marchés, qui auront lieu sur le premier trimestre 2026, avec finalement la mise en production de tous ces marchés, modules et services, en vérifiant et recettant toutes ces étapes jusqu'à la livraison ultime de la nouvelle plateforme, début mai. Tout cela est fait en interne, sans recours à un prestataire pour accompagner l'ARNia dans la rédaction de ces marchés, en faisant assumer cette charge complémentaire aux activités habituelles des salariés.

Mathias Murmylo rappelle que tel avait aussi été le cas lors du renouvellement précédent.

Nicolas Berthaut rappelle, en synthèse, que l'internationalisation de la plateforme de services est anticipée depuis 2025, y compris le cœur essentiel pour les utilisateurs de l'ARNia qu'est le socle d'identité, ce qui diminue les charges d'achats et augmente les charges de personnels. Il proposera la clé de gestion correspondante. Le déficit reste maîtrisé lors de l'exercice et les investissements se poursuivent, notamment en cybersécurité, pour assurer au quotidien la sécurité des services, scruter les failles et conduire des actions correctives, sur la propre infrastructure de l'ARNia. Sa réactivité est assez grande. Il considère toujours comme une bonne nouvelle d'entendre exposer une faille de sécurité, car cela montre que l'ARNia a fait son travail et qu'elle pourra proposer des actions correctrices, malgré la baisse de certaines subventions en 2026.

Gilles Prost souhaite savoir où se situe physiquement l'infrastructure et si l'ARNia en est propriétaire.

Nicolas Berthaut indique qu'elle se situe à Chevigny-Saint-Sauveur et que son propriétaire est DTiX. En 2026, l'ARNia connaît une superposition de son hébergement, avec un certain nombre de services qui viennent à Chalon-sur-Saône et des investissements dans la redondance des *datacenters* pour assurer la plus grande disponibilité des services pour l'ensemble des adhérents.

Patrick Molinoz confirme que l'ARNia n'en est pas propriétaire. La Région réfléchit à la possession d'une infrastructure de nuage qui offre toutes les garanties en termes de souveraineté et de sécurité. L'idéal qu'il pose devant la Région est que cette architecture devrait être publique, en gage de crédibilité pour les usagers. Disposer d'une architecture de nuage publique, en ne partant de rien, compte tenu des contraintes budgétaires, de marchés et de décisions, prendrait à peu près cinq ans, trois dans le meilleur des cas, ce qui n'est pas compatible avec l'urgence du moment. Les choix sont les suivants : soit avoir une architecture 100 % publique propriété de la Région ou de l'ARNia, soit une architecture 100 % privée, soit une architecture 100 % publique avec d'autres acteurs publics, soit une architecture dont une partie serait 100 % publique et l'autre pourrait être à demi privée. Identifier des centres de données publics sur le territoire de Bourgogne-Franche-Comté n'amène pas à un constat heureux. Ils ne sont pas très nombreux, mais un seul identifié à ce jour comme offrant potentiellement les garanties nécessaires, le *datacenter* de l'université de Bourgogne. La discussion est en cours. Il doit prochainement rencontrer le Président de l'université, à qui le Président de la Région a déjà parlé, mais les discussions ne semblent pas s'orienter dans la bonne direction sans qu'il parvienne à identifier clairement si la difficulté est réglementaire ou une absence de volonté, ou du moins au conservatisme des organisations. Chaque organisation pense en effet détenir la vérité et a envie de continuer comme avant. Si une organisation, y compris l'ARNia, décrète que, pour faire fonctionner un centre de données selon ce qu'elle croit être juste, elle doit se comporter d'une manière ou d'une autre et que le candidat à l'hébergement pense qu'il doit se comporter différemment, le désaccord à l'arrivée n'a pas d'autre réel fondement que cette différence d'opinions, en dehors de toute objectivité absolue sur le minimum nécessaire pour que cela fonctionne. Concrètement, le gestionnaire d'un centre de données peut y interdire l'entrée physique d'autres personnes que les personnes qu'il habilite, ses équipes, alors que le client du centre de données peut souhaiter absolument avoir accès à ses baies. La vérité de ce qui est nécessaire pour que le centre de données soit sécurisé et fonctionne bien n'est ni d'un côté ni de l'autre, ou alors des deux côtés. Si cette simple manière de voir les choses était un élément bloquant et pas une posture, ce serait un problème. S'il est prouvé qu'il est impossible d'administrer un centre de données sans venir de temps en temps toucher physiquement les outils, ceux qui le disent ont raison. Si ce n'est pas une obligation, mais seulement un confort et une habitude, il convient de s'en débarrasser si le partenaire n'en veut pas. Il reste donc à déterminer ce qui relève de la nécessité objective et ce qui relève d'une habitude ou d'une modalité de fonctionnement. Lever ces interrogations n'est pas simple, mais indispensable et du ressort de la responsabilité politique, en plaçant au-dessus du reste l'intérêt de disposer d'un vrai nuage public. Aujourd'hui, l'ARNia est sur la version intermédiaire et, si elle ne trouve pas de centre de données public qui accepte d'héberger les données des collectivités, soit elle ne fait rien, soit elle essaie d'en bâtir un pour elle, dans longtemps, soit elle accepte l'entre-deux que serait être hébergée dans des structures privées. Il s'oppose pour l'instant à cette dernière option, qu'il pense moins bonne et « vendeuse », estimant que l'ARNia serait plus crédible si elle pouvait s'appuyer sur une structure publique. Sa conviction politique profonde est qu'il appartient à l'État d'organiser un réseau de centres de données. Chaque ministère fait les choses à sa manière et il lui semblerait nécessaire d'imaginer, pour ces infrastructures numériques, un rôle de la puissance publique équivalant au déploiement des routes et des autoroutes, avec de l'ingénierie et de la maîtrise nationale. L'État ne le fait pas et ne semble pas sur le point de le faire, ce qui entraîne la nécessité de le faire à une échelle compatible avec les enjeux. Il a fait faire une étude pour savoir si un réseau de centres de données sécurisé souverain nécessite autant de centres de données que d'intercommunalités et connaître le niveau de granularité optimal pour des centres de données (à l'échelle de chaque intercommunalité, de chaque département, etc.), dans une logique de mutualisation et de sécurisation, pour que chaque centre de données soit à son niveau ultime de sécurité. En tenant compte de la nécessaire redondance sur plusieurs sites, mais aussi de la nécessité d'une administration 24/24 et 7 jours sur 7, ce qui représente autant de coûts, la mutualisation est naturellement la bonne option.

L'ARNia a donc fait le choix intermédiaire de proposer une solution en proximité immédiate, mais dans un *datacenter* privé – il ne s'agit pas de dire que le privé est mauvais par nature – plutôt que rester dans un système qui ne permet pas de savoir où sont les données, si ce n'est qu'elles sont très loin. La même approche intermédiaire a amené la Région, à son regret, mais par principe de responsabilité, à accompagner les agents à l'utilisation de Copilot plutôt que les laisser libres d'utiliser ChatGPT sans aucun contrôle. Cela est très insatisfaisant, mais moins que de tout laisser faire. Faute d'outils nécessaires pour interdire physiquement l'utilisation de ChatGPT sur les postes de la Région, sachant qu'il n'est pas possible de mettre des gardes devant chaque bureau, la Région a décidé de pousser la version la plus sécurisée de Copilot pour détourner ses agents de l'utilisation grise de ChatGPT, par l'utilisation plus responsable d'un outil mieux contrôlé. Ce n'est évidemment pas satisfaisant, mais il espère que le travail mené par l'ARNia sur CmonIA alimentera la réflexion régionale et que l'IA démontrera sa capacité de faire tourner une intelligence artificielle qui rende les services demandés dans un cadre sécurisé, souverain, etc. La démarche de l'ARNia d'héberger ses données dans un centre privé délocalisé en région est donc une démarche pragmatique, mais imparfaite, comme celle de la Région d'aller sur Copilot le temps de trouver autres choses. Ce sont deux formes d'imperfection et de pragmatisme, l'idéal étant, à l'arrivée, que CmonIA développé par l'ARNia devienne l'outil privilégié par la Région et qu'elle puisse se débarrasser de Copilot, voire de la totalité de Microsoft, ce qui est un autre sujet, auquel il ne s'est pas encore attaqué, pour que, demain, l'ARNia héberge ses données sur un nuage régional 100 % public qu'il essaie de positionner maintenant. Ces deux situations pragmatiques imparfaites pourraient donc en arriver à quelque chose de meilleur. Telle est la logique de la démarche.

En l'absence d'autres interventions, **Patrick Molinoz soumet au vote le budget primitif 2026.**

0 abstention, 0 contre.

Le budget primitif 2026 est validé à l'unanimité.

IV. Programme d'activité 2026

Patrick Molinoz réaffirme les deux axes stratégiques majeurs de l'action du développement de l'ARNia, au-delà de tout ce qu'elle fait traditionnellement, car elle ne prévoit, à ce stade, pas d'arrêter quoi que ce soit : la cybersécurité et l'intelligence artificielle.

Nicolas Berthaut rappelle que l'opérateur public de services numériques qu'est l'ARNia sera reconnu comme entité essentielle au titre de NIS 2, ce qui lui demandera des travaux.

Patrick Molinoz ne partage pas l'appréciation heureuse sous-entendue par le mot « reconnu ». L'ARNia sera en effet classée « entité essentielle », ce qui impose des évolutions considérables de la manière de gérer les sujets numériques, et tel serait aussi le cas, à ce stade du projet de loi supposé transposer la directive, de la Région, des Départements et de tous les EPCI. La ministre l'a répété au congrès des maires de France, ce qui l'a poussé à répondre qu'il était possible de s'apprécier et d'être en désaccord, car il souhaite au contraire que les EPCI de moins de 20 000 habitants, voire moins de 30 000, ne soient pas « essentiels », de peur que la barre soit trop haut pour les plus petits, qui n'ont pas l'ingénierie qui leur permet de décliner toutes les obligations de NIS 2, en tout cas au début, car il sera nécessaire de faire beaucoup de choses pour s'assurer que les systèmes sont compatibles. Il précise que la catégorie « important » est moins contraignante que la catégorie « essentiel ». L'ARNia sera « essentiel » et devra donc se mettre à niveau, ce qui imposera une pression sur ses pratiques, mais elle connaîtra alors la réalité des conditions de mise en œuvre de ce respect du statut essentiel, ce qui l'aidera ensuite à accompagner ses adhérents, qui auront aussi à devenir « importants » ou « essentiels », mais avec un niveau d'expertise en général très inférieur à celui de l'ARNia. L'ARNia va donc « essayer les plâtres » d'une expérience qu'elle devra ensuite partager, par un accompagnement de ses adhérents, en développant sans doute une offre de services dédiée aux EPCI, qui seront tous concernés.

Nicolas Berthaut voit une bonne nouvelle : l'ARNia va augmenter le niveau de sécurité de ses services et profiter de la loi pour travailler en parallèle à une certification 27001, une certification « cybersécurité », qui exige notamment une double authentification pour la connexion aux services qu'elle propose. L'ARNia, qui a réinternalisé son socle d'identité, va donc devoir travailler à une double authentification, ce qui exigera sans doute deux périphériques pour se connecter à ses services et assurer la sécurité de ses données. Il renvoie à l'actualité qui a concerné France Travail, avec des pirates qui se sont connectés à un service en utilisant une adresse frauduleuse et un mot de passe, pour aller chercher des informations. Sur l'intelligence artificielle, en lien avec SecurNomad, suite à une demande d'adhérents, il s'agira de travailler sur leur propre documentation. CmonIA sera donc connecté à SecurNomad pour interroger, de manière sécurisée, les documents que chacun voudra bien mettre dans l'espace sécurisé de stockage. Répondre au besoin d'adaptation de CmonIA exigera de l'entraîner sur des cas spécifiques. Mobiliser l'IA sur les données, en lien avec les propos précédents sur Data BFC et la mobilisation des données au service des politiques publiques, signifie faciliter le traitement des données par l'IA. Il sera possible de poser une question afin que l'IA aille chercher dans les données pour structurer une réponse, faisant gagner beaucoup de temps au demandeur. En transverse, il s'agira de proposer divers niveaux de formations aux élus et aux agents (basique, avancé et expert).

La colonne vertébrale demeure la gestion des relations aux adhérents, comme l'a dit le Président, en connaissant la réalité de leur utilisation des services de l'ARNia. Les partenariats seront poursuivis et l'ARNia est sollicité par le SIEEN, dans la Nièvre, à l'image de ce qui a été fait avec le SIDEC ou Nièvre numérique. Des partenariats européens sont envisagés, pour mobiliser les fonds européens. Les efforts de communication se manifesteront par le site web et une augmentation de l'audience sur les réseaux sociaux. Le travail initié avec la presse quotidienne régionale vise à entretenir une relation permanente avec elle afin de pouvoir valoriser les actions et les services proposés. L'ARNia sera présente sur les territoires, les salons des maires et les carrefours des collectivités territoriales.

Ces orientations se concrétiseront en interne par le recrutement d'un animateur sur la Franche-Comté, avec probablement un focus sur la Haute-Saône et l'adhésion probable, en 2026, de Haute-Saône Numérique.

Le développement de formation sur mesure continuera, notamment autour de la donnée, avec le statut d'organisme agréé pour la formation des élus pour clé d'entrée, afin de former les décideurs à la manière de piloter sa collectivité avec des données.

L'internationalisation de l'hébergement se poursuit sur les derniers services, avec le renouvellement des marchés. L'ARNia a participé, avec l'ANSSI, à un exercice d'attaque de cybersécurité, qui la conduira à mettre en place un plan de reprise et de continuités de ses activités et de ses services en cas d'attaque cyber.

Un intégrateur applicatif sera recruté pour prendre en charge l'internationalisation de l'hébergement. Cela a jusqu'ici été fait à isopérimètre, en termes RH, mais un besoin supplémentaire apparaît.

La double authentification des services sera déployée sur les adresses mail, pour le renforcement de la sécurité, comme il a été dit à propos du règlement financier. Avoir des adresses prénom.nom@nomdedomaine.fr est sécurisant et permet d'identifier clairement la personne qui vient se connecter au socle pour utiliser les services. Le travail a été commencé à la fin 2025. Le test sera lancé en début d'année 2026, en lien avec l'offre de messagerie, et la mobilisation de l'assistance téléphonique également, avec un déploiement progressif, qui devrait durer sur 12 mois. Se double authentifier paraît simple, comme à la banque, et commence à entrer dans les pratiques, mais ce n'est pas aussi simple que cela, compte tenu de l'utilisation des comptes utilisateurs des adhérents, avec parfois plusieurs personnes qui utilisent le même compte, ce qui pose une vraie question de sécurité et nécessite un vrai changement de pratiques dans les petites collectivités.

Gilles Prost fait valoir que tous n'ont pas un téléphone professionnel.

Nicolas Berthaut réfléchit pour cette raison à des solutions alternatives. Il continue sa présentation par les conventions. L'ARNia est donc sollicitée par le SIEEEN et il aimerait poursuivre la démarche avec Haute-Saône-Numérique (HSN) sur 2026, pour clarifier qui fait quoi, en Haute-Saône, entre Haute-Saône-Numérique et l'ARNia, comme il a été fait avec le SIDEC et Nièvre numérique.

Patrick Molinoz sollicite les questions et les remarques de l'assemblée et l'invite à pointer des sujets non abordés ou des dysfonctionnements.

Il a demandé au Directeur d'aller plus loin sur l'analyse des adhérents, au-delà des statistiques montrées sur les évolutions, sur dix ou cinq ans et par département, et de faire en sorte que les données d'utilisation réelles des services soient traitées et que les causes des sorties soient analysées. Les entrées s'expliquent par la conviction des troupes de l'ARNia et par l'intérêt des services proposés, mais il serait nécessaire de savoir pourquoi un adhérent sort afin de corriger ce qui doit l'être. Il rappelle que le règlement financier a été modifié, quelques années plutôt, pour répondre à la posture de certains adhérents qui considéraient qu'ils payaient pour des choses qu'ils n'utilisaient pas, notamment la salle des marchés. Il s'agissait plus d'un sentiment que d'une réalité, car ils ne payaient en fait pas davantage. Ils estimaient, à tort, trop payer parce qu'ils n'utilisaient pas la salle des marchés, qui est comprise dans l'abonnement, alors que l'accès à la salle des marchés est mutualisé et ne se calcule pas en nombre d'utilisation. L'ARNia a donc rendu des prestations « à la carte », pour que les adhérents paient ce qu'ils utilisent, quitte à ce que cela entraîne un coût supérieur. Le règlement évolue en fonction des attentes, des besoins et des critiques des adhérents. Que la raison de la sortie d'un adhérent soit objective ou pas, il importe de la connaître pour envisager d'y apporter une réponse. Il ne sera rien possible de faire si un adhérent quitte l'ARNia parce que son Président de Département a décidé qu'elle n'était pas respectable. S'il le fait parce qu'il considère le service pas à la hauteur de ce qu'il paie, parce que les services qu'il utilise ne correspondent pas à ses besoins ou parce qu'il a trouvé mieux ailleurs pour moins cher, ces raisons doivent être identifiées pour envisager d'y répondre. Le Directeur demande déjà les raisons de chaque sortie, mais l'analyse détaillée des réponses n'est pas encore faite et il sera nécessaire de s'améliorer de ce point de vue, d'être transparent et d'analyser les réponses et les causes pour, ensuite, essayer d'apporter des correctifs.

En l'absence d'autres interventions, **Patrick Molinoz soumet au vote le programme d'intervention 2026.**

0 abstention, 0 contre.

Le programme d'activité 2026 est validé à l'unanimité.

V. Questions diverses

• Prochaines échéances

Patrick Molinoz liste le Carrefour des collectivités, dans la Nièvre, à Nevers, le 5 décembre, le Salon des maires de la Côte-d'Or, les 4 et 5 décembre, et l'événement Numérique en commun (NEC), le 9 décembre, sur les sujets d'inclusion.

Jean-Christophe Henrard précise que la manifestation du NEC en est à sa quatrième édition et qu'elle regroupe un grand nombre de médiateurs et de personnes qui travaillent sur l'inclusion numérique sur la région. Elle se tient, en 2025, sur une seule journée, avec un programme assez dense et assez complet. Elle n'a pas pu être organisée en Franche-Comté, faute de parvenir à trouver une salle, et se tiendra à Dijon. Les 140 inscrits venant de toute la région montrent l'intérêt porté à la manifestation, qui présente un état des lieux et des pistes de travail pour permettre à tous et à toutes de monter en compétence.

Patrick Molinoz ajoute la journée de l'achat public organisée en commun par la Région, l'ARNia et l'État, le 4 février 2026 au CREPS. Il sollicite les interventions de l'assemblée.

En l'absence, il souhaite aux participants une bonne fin d'année et, par anticipation, un bon début d'année suivante.

Fin de la réunion à 12 heures

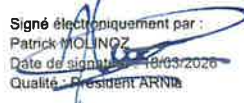
Après approbation par Patrick Molinoz et par le Secrétaire de séance, ce procès-verbal est transmis à l'ensemble des membres du CAOS.

Le Secrétaire de séance



Nicolas BERTHAUT

Le Président du GIP



Signé électroniquement par :
Patrick MOLINOZ
Date de signature : 01/03/2026
Qualité : Président ARN

Patrick MOLINOZ